

Communiqué de presse

Rentrée 2024-2025 : inscriptions aux transports scolaires de Tulle agglo

Pour la rentrée 2024-2025, les inscriptions aux transports scolaires ouvriront le 1^{er} juin. Jusqu'au 20 juillet inclus, les frais de dossiers sont offerts.

Depuis septembre 2023, Tulle agglo transporte plus de 1800 élèves vers leurs établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ce service est essentiel pour les familles et les enfants avec plus de 80 lignes et 590 points d'arrêts qui maillent le territoire.

LE FONCTIONNEMENT

Qui est concerné par les transports scolaires ?

Les élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.

Qui est concerné par les transports scolaires de Tulle agglo ?

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle agglo. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire. Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

Qui n'est pas concerné par les transports scolaires de Tulle agglo ?

- Cas n° 1 : les élèves domiciliés sur le territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement (école primaire, collège ou lycée) situé hors de l'agglo.
- Cas n° 2 : les élèves domiciliés hors du territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, l'inscription aux transports scolaires se fera auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Informations plateforme d'inscription : transports.nouvelle-aquitaine.fr

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur le site :

transports-scolaires.tulleagglo.fr

Étape 1 : Je crée un compte ou je me connecte avec l'adresse enregistrée à ma première inscription et je modifie mon mot de passe.

Étape 2 : Je complète ma demande en ligne et je joins les pièces justificatives (photo d'identité de mon enfant et dernier avis d'imposition ou numéro fiscal si vous optez pour une vérification automatique de votre quotient familial via l'API Impôt Particulier).

Étape 3 : Le service Transports et Mobilité valide mon dossier si tout est conforme.

Étape 4 : Je paie en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.

Étape 5 : Je reçois la carte papier de mon enfant à mon domicile. Il peut alors emprunter les transports scolaires de Tulle agglo.

LE CALENDRIER

1^{er} juin : ouverture des inscriptions

Jusqu'au 20 juillet inclus : frais de dossier offerts

À partir du 15 août : envoi des titres de transports (cartes papier) au domicile de chaque enfant si l'inscription est validée par le service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

LES CHIFFRES CLÉS 2023-2024



Plus de **1800** élèves inscrits



590 points d'arrêt



86 lignes



33 établissements scolaires desservis

Retrouvez toutes les informations sur le site : tulleagglo.fr

Vous pouvez contacter le Service Transports et Mobilité au **05 55 20 38 05** ou par mail à transports.scolaires@tulleagglo.fr